

une des trois catégories précitées et la loi pourrait fort probablement encore être invoquée dans de telles circonstances. La loi ne peut toutefois pas être invoquée dans sa présente forme pour contrôler des importations préjudiciables à moins que l'une des trois conditions précitées ne s'applique. On a débattu à ce sujet. L'honorable député de Calgary-Centre (M. Harkness) croit que la loi aurait pu être appliquée sous sa forme actuelle à ce domaine des textiles. L'opinion générale ne partage pas cet avis.

La nouvelle politique du textile envisage l'application de mesures unilatérales, dont des contingents d'importation, lorsqu'une solution négociée (comme un accord de restriction) ne peut pas être trouvée.

* * *

• (10.00 p.m.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, avant que la Chambre aborde la motion d'ajournement, le leader suppléant de la Chambre confirmerait-il que la mesure sera étudiée la première demain et que les autres articles seront appelés dans l'ordre déjà annoncé?

L'hon. M. Olson: Oui, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, c'est là l'entente qui est intervenue par les voies habituelles.

[Français]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre l'honorable ministre...

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LA SÉCURITÉ NATIONALE—PRÉSUMÉE INFILTRATION DU PARTI COMMUNISTE AMÉRICAIN AU CANADA

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, le 17 décembre dernier, je demandais à l'honorable ministre de la Justice (M. Turner) si son ministère allait faire une enquête sur l'infiltration du parti communiste américain au Canada qui, avec l'aide de personnes canadiennes prestigieuses, publiait des documents pour saboter la démocratie et l'unité canadienne. Contrairement à ses habitudes, l'honorable ministre a préféré ne pas répondre à cette question.

Monsieur l'Orateur, si j'ai posé cette question, que je croyais importante, c'est que la veille, j'avais pris connaissance d'un article dans les journaux canadiens, notamment dans le journal *Le Droit* d'Ottawa, dans lequel on pouvait lire ceci:

L'influence du Parti communiste des É.-U. s'étend au Canada

Le P. Vincent Harvey, o.p., directeur de la revue «Maintenant», l'abbé Louis O'Neil, de la faculté de Théologie de l'Université Laval, François Aquin, député à l'Assemblée nationale du Québec, ... la chanteuse Pauline Julien et l'écrivain Farley Mowat seraient au nombre des signataires d'un manifeste inspiré par le Parti communiste des États-Unis.

[L'hon. M. Pepin.]

C'est ce que révèle le témoignage de Gerald Wayne Kirk, ... à l'enquête du sous-comité sénatorial sur l'administration de l'acte de la sécurité interne...

... Grâce à un emploi judicieux de méthodes... le Parti communiste des États-Unis a pu s'infiltrer au sein de plus d'un groupement... et y imposer sa philosophie marxiste léniniste. Par surcroît, non seulement son influence s'est-elle étendue jusqu'au Canada, mais plusieurs personnalités canadiennes ont appuyé ces mouvements...

Après avoir cité comme preuve le manifeste «Un appel du Canada aux peuples de l'hémisphère ouest»... on peut lire les noms des parrains américains et canadiens...

Outre les noms déjà mentionnés, on retient ceux des James G. Endicott, président du Congrès canadien de la paix, les rabbins H. Leonard Pelier, de Montréal, et Abraham L. Feinberg, de Toronto, du Dr Denis Lazure, président du Conseil inter-américain des associations psychiatriques, Mathias Rioux, président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Roland Morin, président du Nouveau parti démocratique du Québec, ... C.-B. William G. Gilbey, président de la Fédération du travail de la Saskatchewan et vice-président du Conseil du Travail du Canada, A. R. Pauley, chef provincial du Nouveau parti démocratique du Manitoba, et Brian Switzman, président de l'Union des étudiants de l'Ontario.

Monsieur l'Orateur, l'an dernier à pareille date, et plus précisément à la fin de novembre 1969, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la ville de Montréal, et M^e Michel Côté, chef du contentieux municipal de cette même ville, témoignaient ici, à Ottawa, devant le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le fascicule numéro 14 du compte rendu de la séance du 27 novembre 1969 renferme les déclarations de M. Saulnier. L'une d'elles, à la page 9, se lit comme il suit:

Nous savons maintenant qu'au Canada, des personnes et des groupes qui travaillent activement à l'exécution d'un plan qui a pour objet la destruction de toute liberté... Ces personnes et ces groupes sont inspirés et financés, dans plusieurs cas, par des régimes politiques étrangers, rattachés à une Internationale...

Dans d'autres cas, les mêmes idées et le même plan d'action sont soutenus par le gouvernement du Canada. Il s'agit de *La Compagnie des Jeunes Canadiens*.

Et M. Saulnier continue:

Les révélations partielles auxquelles je me limiterai aujourd'hui ne sont qu'un mince exemple de choses que je connais et dont j'ai informé privément le premier ministre du Canada à quelques reprises.

A la page 12, on rapporte que M. Côté a dit au président du comité:

...avec votre permission, on distribuera aux membres de ce Comité le document auquel je ferai référence tout au long de l'exposé des faits en support aux déclarations de M. Saulnier.

...le document que vous avez en main comporte 47 pièces.

A la page 41, M. Côté continue en nous invitant...

...à examiner le document n^o 13. Il comporte trois feuillets. Tous ces documents proviennent de la saisie du 10 octobre 1969, au comité ouvrier de Saint-Henri.

Il s'agit d'une facture de la Compagnie Gestetner (Canada) Limited; elle est adressée à: Compagnie des jeunes Canadiens, rue Chapel, Ottawa.

La machine en cause avait été livrée sur la rue Saint-Jacques, à Montréal, le 31 juillet 1969. Cette machine fonctionnait dans un bureau de la Compagnie des jeunes Canadiens et servait à imprimer la publicité révolutionnaire distribuée à Montréal.